



**RAPPORT
SOCIAL UNIQUE
INSA
2022**



Cher(e)s collègues,

Bien au delà de son aspect réglementaire, le Rapport Social Unique de l'INSA Hauts-de-France est un outil important pour le pilotage de l'établissement et l'animation du dialogue social en son sein.

La grande précision des indicateurs renseignés constituent le socle nécessaire à l'élaboration de nos orientations stratégiques que ce soit en termes d'emplois, de formation, de santé et sécurité ou encore de Qualité de Vie au Travail.

L'élaboration du Rapport Social Unique nécessite une maîtrise toujours plus affirmée des principales données qui font la réalité de notre établissement et repose en grande partie sur la qualité des collaborations entre les services qui s'y déploient.

Suite à la création par décret de l'établissement expérimental, le Rapport Social Unique de l'année 2022 constitue l'un des piliers de notre évolution.

La cellule d'aide au pilotage peut s'appuyer non seulement sur les nombreux contributeurs de chaque service mais aussi sur un système d'information de qualité pour réaliser cet outil précieux.

Vous souhaitant une bonne et attentive lecture...



Armel de la BOURDONNAYE
Directeur de l'Institut National des
Sciences Appliquées Hauts-de-France

P.04

LES PERSONNELS

- P. 05 Le plafond d'emplois
- P. 05 Les personnels
- P. 06 Focus sur la situation globale du personnel à l'INSA
- P. 07 Les enseignants-chercheurs et enseignants du secondaire
- P. 08 Les BIATSS

P.10

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS

- P. 11 Les entrées
- P. 12 Les sorties
- P. 14 Les avancements

P.16

LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL

- P. 17 La masse salariale*
- P. 18 Le total des rémunérations brutes
- P. 19 Les remboursements des transports

P.20

LE TEMPS DE TRAVAIL ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- P. 21 La durée de travail
- P. 23 Le télétravail
- P. 24 Le Compte Épargne Temps (CET)
- P. 25 Les absences

P.28

LA SANTÉ, L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



- P. 29 Le nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles... reconnus imputables au service
- P. 30 La santé au travail
- P. 31 La sécurité au travail

P.32

DIALOGUE SOCIAL

- P. 33 Le nombre de représentants du personnel
- P. 33 Le nombre de réunions des instances au cours de l'année
- P. 33 Le nombre de jours non travaillés au cours de l'année pour faits de grève

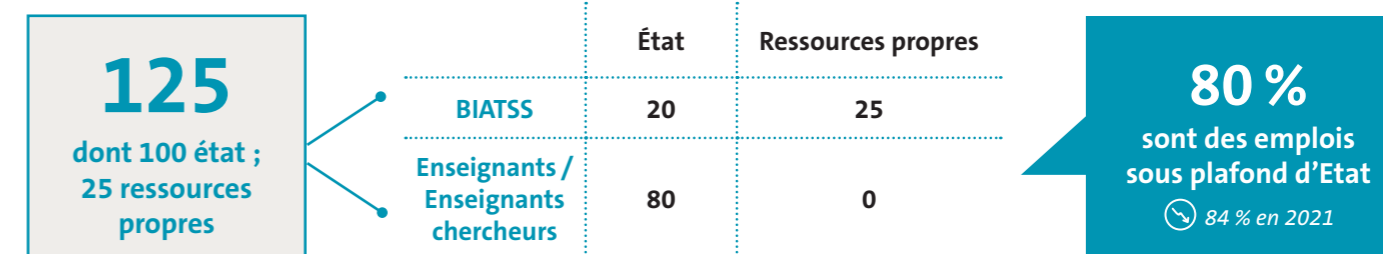
LÉGENDE PAGES SUIVANTES : * Budget propre INSA

+  services partagés (UPHF) et/ou  mises à disposition (UPHF)

1. LES PERSONNELS

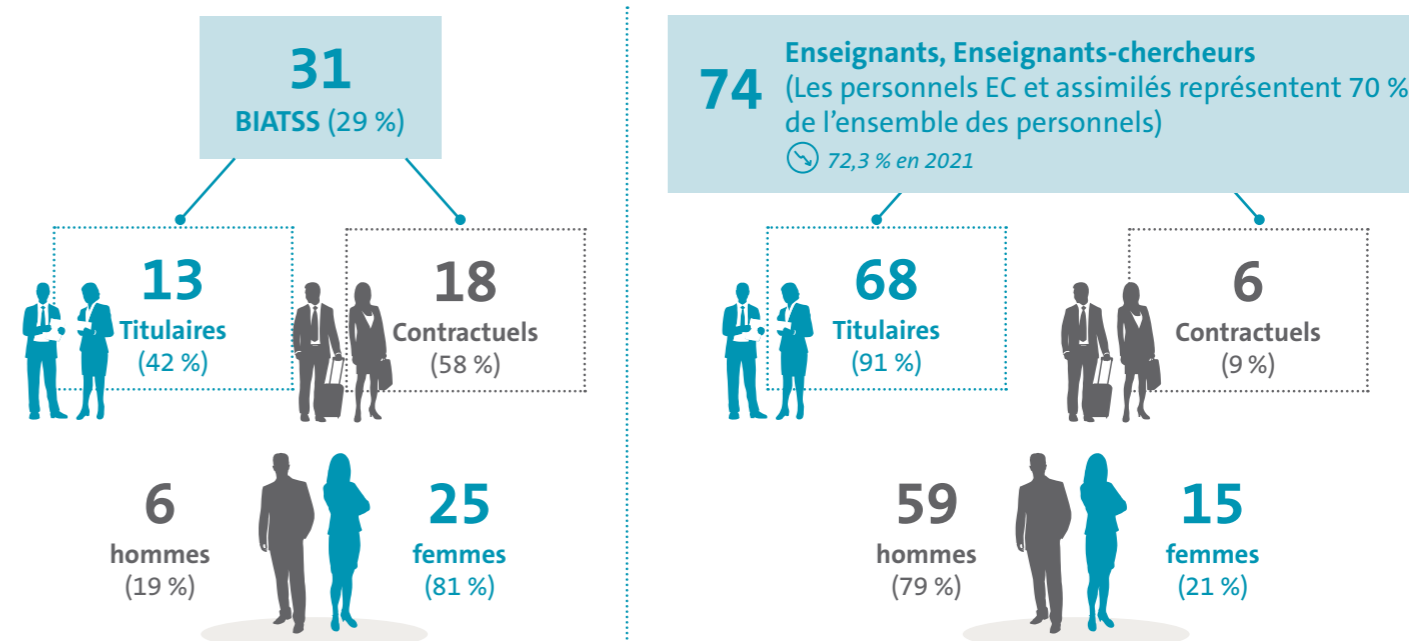
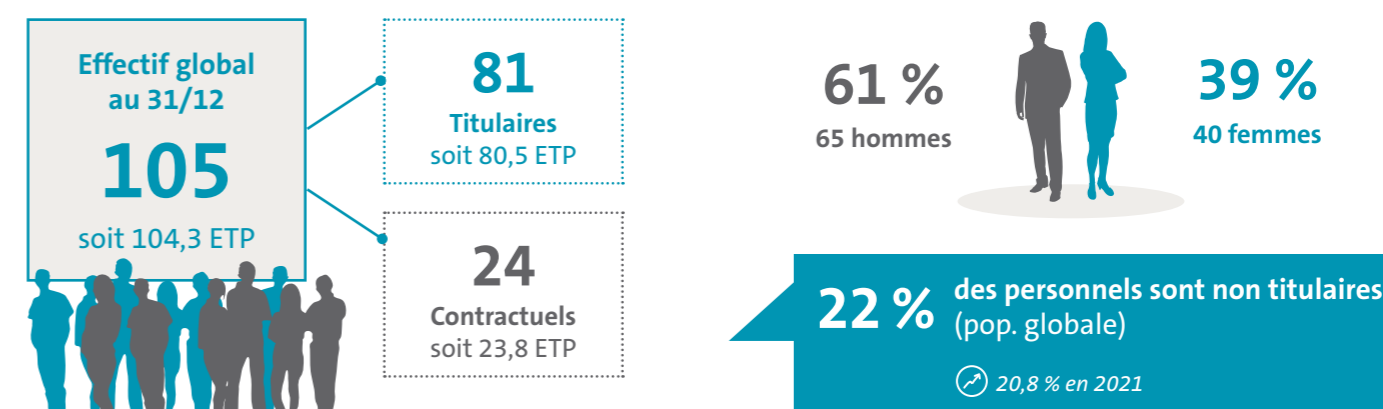


LE PLAFOND D'EMPLOIS (AU 31/12/2022)



LES PERSONNELS (EFFECTIFS GÉRÉS*)

101 en 2021



* (Non compris les emplois « saisonniers » liés aux activités de l'établissement telles que les surveillances au cours des sessions d'examens, les jurys d'examens et de concours et les personnels dits « hébergés ».) ; les effectifs gérés comprennent toutes les positions administratives : affectés dans l'administration, congé parental, délégation, détachements entrants et sortants, disponibilité, congé sans rémunération, mise à disposition sortante et congé longue durée.)

Le plafond d'emplois se distingue des effectifs. Il est exprimé en ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé).

NATURE DES EMPLOIS :

- > **Plafond des emplois État** : ensemble des emplois financés en tout ou partie par la subvention ministérielle. Ces emplois sont occupés par des agents titulaires et non titulaires.
- > **Plafond des emplois sur ressources propres** : ensemble des emplois non financés par la subvention ministérielle. Ces emplois sont occupés par des agents en CDD ou CDI.

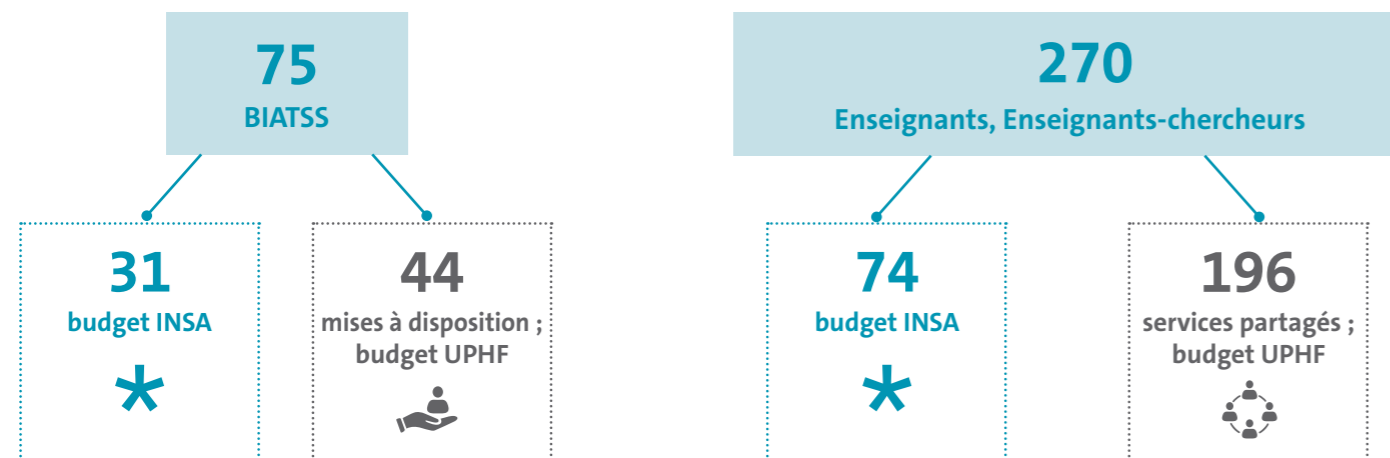
** y compris les contrats doctoraux et les post-docs

LA RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

NOMBRE D'AGENTS	20 ans >	30 ans >	40 ans >	50 ans >	60 ans >	60 ans et +
Enseignants chercheurs et assimilés	2	12	15	29	4	
Enseignants du 2 nd degré	0	0	4	7	1	
Personnel administratif, technique et de service	6	7	6	11	1	

27 % de la population a plus de 55 ans. 26 % en 2021

FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DU PERSONNEL À L'INSA



64 % 221 hommes **36 %** 124 femmes

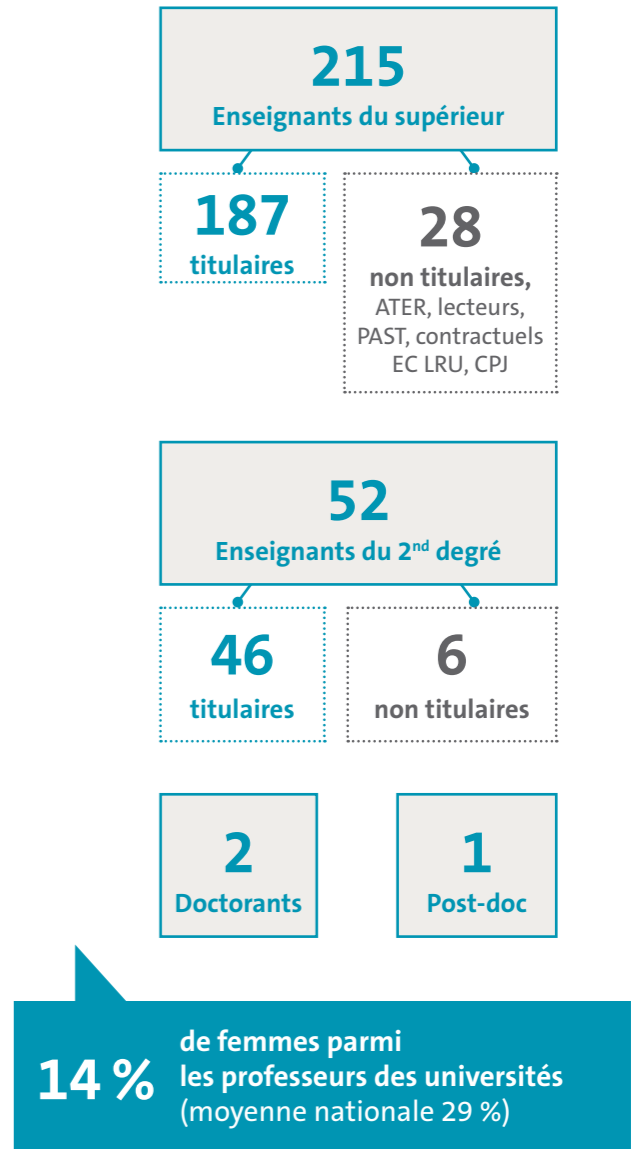
345 au total
personnels rattachés aux plafonds d'emploi de l'établissement + personnels dont l'emploi est rattaché au budget de l'UPHF

LES ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Titulaires		TOTAL TITULAIRES 233
Professeurs des universités	72	
Maîtres de conférences	115	
Enseignants du 2 nd degré		TOTAL NON TITULAIRES 37
Non Titulaires		
ATER	14	
Chaire professeur junior	2	
Contractuels enseignants chercheurs LRU	5	
Enseignant 2 nd degré	6	
Associé MCF	3	
Doctorant avec enseignement	0	
Doctorants sans enseignement	2	
Post doc	1	
Lecteur	4	

201 hommes (74 %) **69** femmes (26 %)

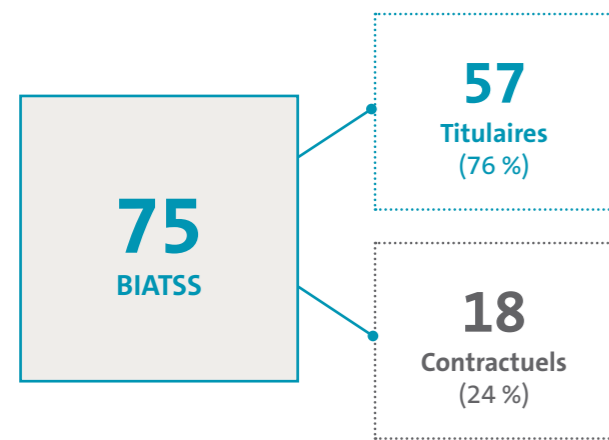
270 enseignants, enseignants-chercheurs



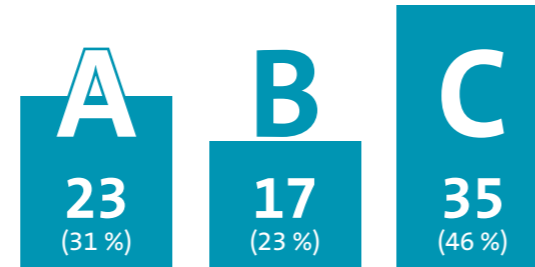
RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS PAR GENRE (AU GLOBAL)

NOMBRE D'AGENTS	PAR CORPS								TOTAL GÉNÉRAL
	Professeurs des universités	Maîtres de conférences	Enseignant du second degré	ATER	Lecteur	Doctorant	Post doc		
Féminin	10	32	16	6	4	0	1	69	
Masculin	64	91	36	8	0	2	0	201	
TOTAL GÉNÉRAL	74	123	52	14	4	2	1	270	

LES BIATSS *



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (HORS APPRENTIS) :



RÉPARTITION DES BIATSS PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE

NOMBRE D'AGENTS	CATÉGORIE			TOTAL GÉNÉRAL
	A	B	C	
Féminin	6	10	23	39
Masculin	12	5	1	18
TOTAL GÉNÉRAL	18	15	24	57

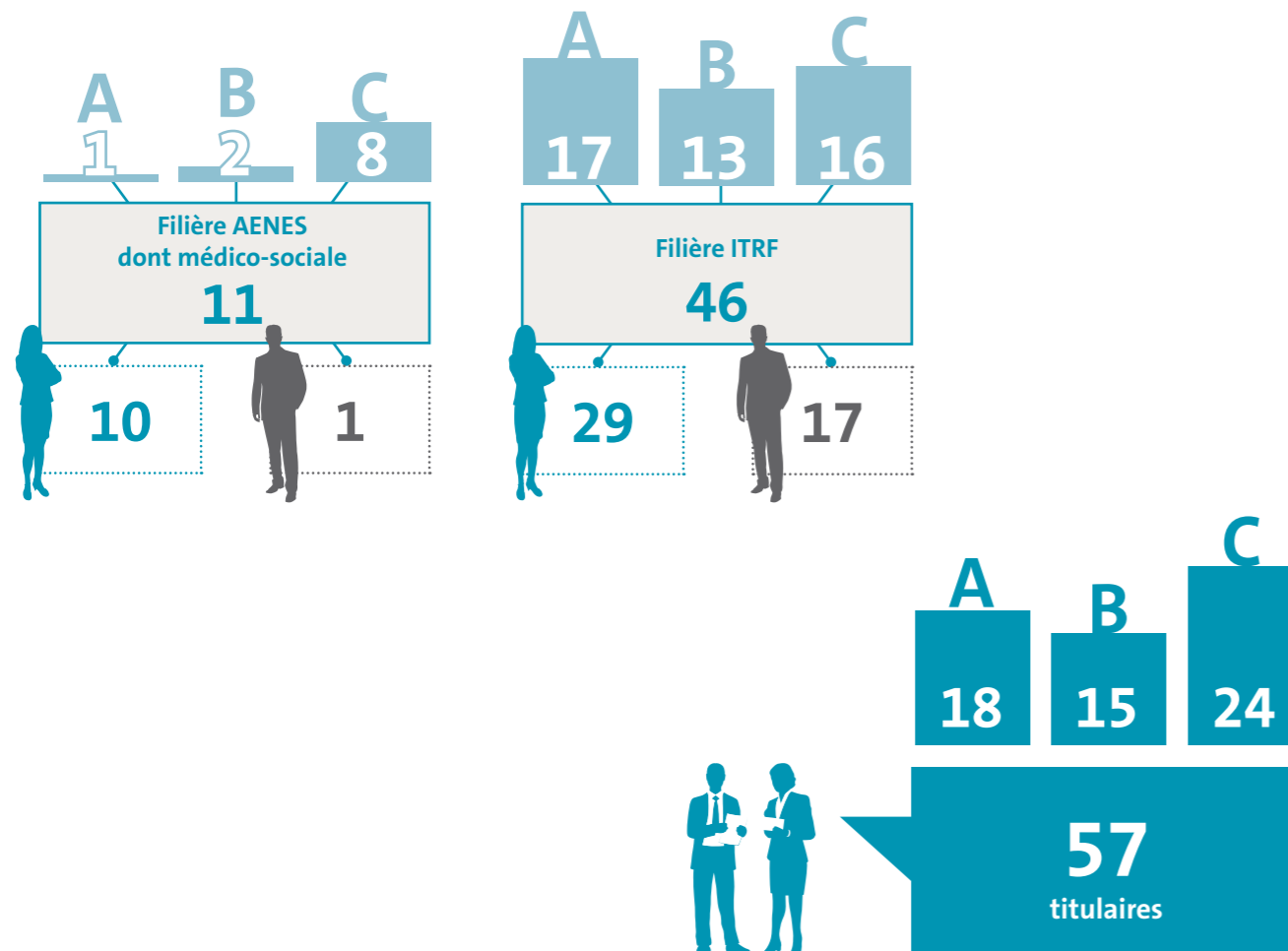
Les personnels de l'Université sont répartis en deux catégories :

- Les enseignants et enseignants-chercheurs qui sont regroupés dans ce rapport sous le terme générique d'enseignants
- Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, BIATSS.

Parmi ces deux populations, on distingue :

- Les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique
- Les agents contractuels (en CDD et CDI)

RÉPARTITION DES PERSONNELS TITULAIRES PAR FILIÈRE :

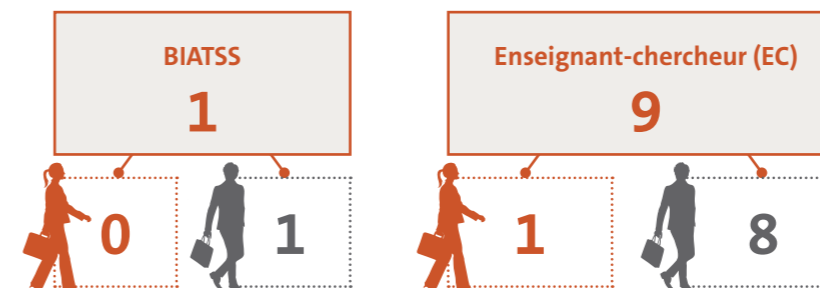


2. LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS



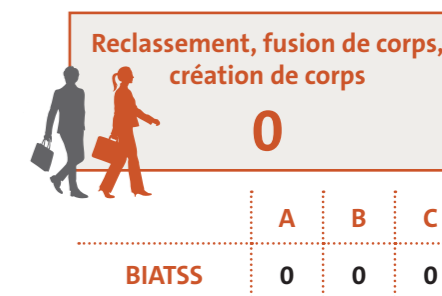
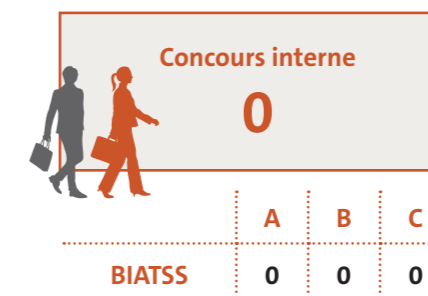
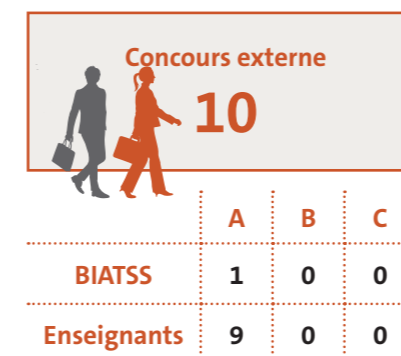
LES ENTRÉES

NOMBRE DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES RECRUTÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2022 (DONT +):



10
fonctionnaires recrutés

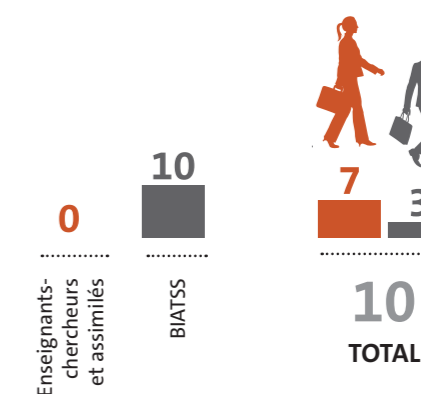
PAR TYPE DE RECRUTEMENT :



NOMBRE D'AGENTS CONTRACTUELS RECRUTÉS SUR UN EMPLOI PERMANENT AU COURS DE L'ANNÉE :



NOMBRE D'AGENTS CONTRACTUELS RECRUTÉS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT AU COURS DE L'ANNÉE :

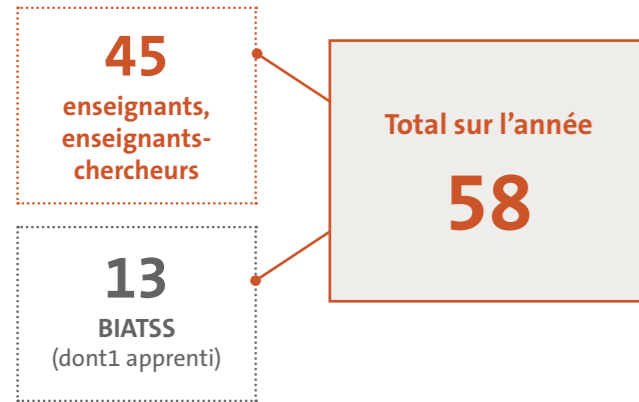


Emploi permanent : recrutement d'agents titulaires, contractuels pour répondre à l'activité courante de l'établissement (plafond d'emploi P1)

Emploi non permanent : recrutement d'agents contractuels pour répondre à un besoin temporaire ou saisonnier. Exemple : contrat sur projet (plafond d'emploi P2)

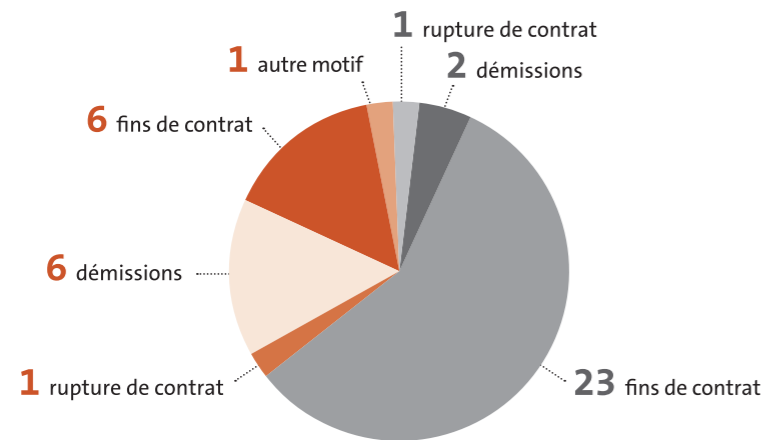
LES SORTIES

NOMBRE DE SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT
PAR MOTIF - BIATSS + EC/ES (DONT  + ):



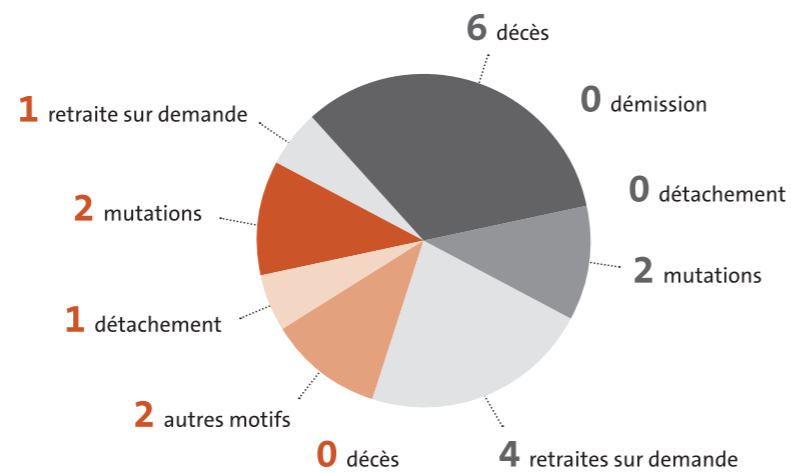
 femmes
 hommes

NON TITULAIRES



40
sorties
de non titulaires
sur l'année

TITULAIRES

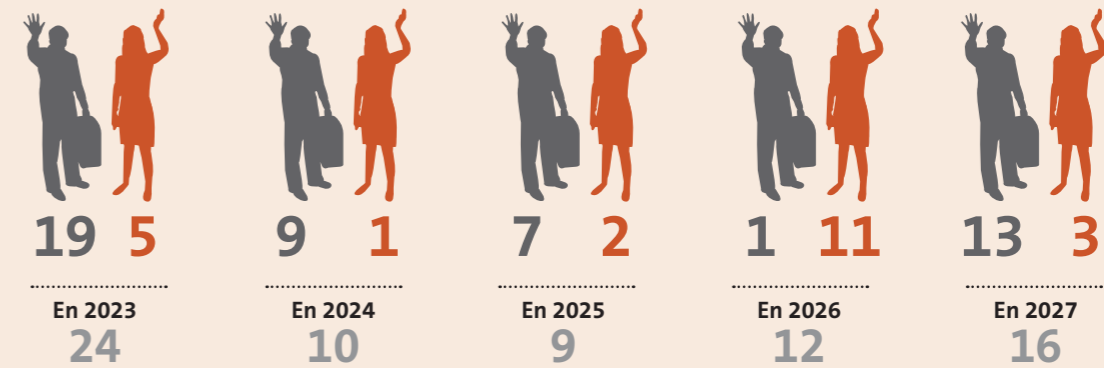


18
sorties de titulaires
sur l'année

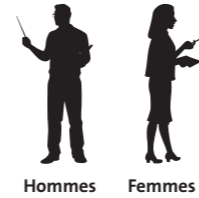
LES DÉPARTS À LA RETRAITE DÉCLARÉS EN 2022 :



LES PRÉVISIONS DE DÉPARTS À LA RETRAITE POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES (ÂGE DE DÉPART À 62 ANS) :



LES AVANCEMENTS



NOMBRE DE PROMOUVABLES :

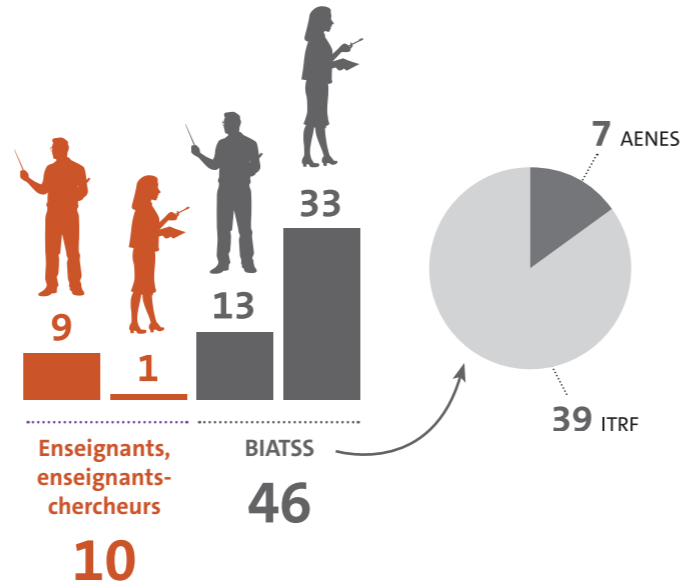
• PAR CORPS

Enseignants, enseignants-chercheurs (repyramidage ; dont)

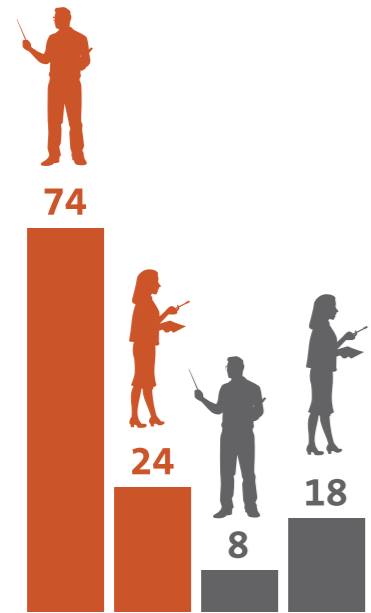
MCF CN	1	TOTAL ENSEIGNANTS
MCF HC	9	10

BIATSS (liste d'aptitude ; dont)

IGR	8	TOTAL BIATSS
IGE	4	
ASI	10	
Techniciens	17	
AAE	1	
SAENES	6	
	46	



• PAR GRADE



Enseignants, enseignants-chercheurs (dont)

MCF HC	33	TOTAL ENSEIGNANTS
MCF CE	15	
PR 1 ^{re} classe	11	
PR CE 1	25	
PR CE 2	14	
	98	

BIATSS

(tableau d'avancement ; dont )

Échelon spécial IGR HC	-	TOTAL BIATSS
IGR HC	1	
IGR 1CL	1	
IGE HC	2	
TECH CE	4	
TECH CS	3	
ATRF P1	5	
ATRF P2	3	
Echelon spécial AAE HC	0	
AAE HC	1	
APAE	0	
SAENES CE	1	
SAENES CS	0	
ADJENES P1	4	
ADJENES P2	1	
	26	

NOMBRE DE PROMUS :

• PAR CORPS

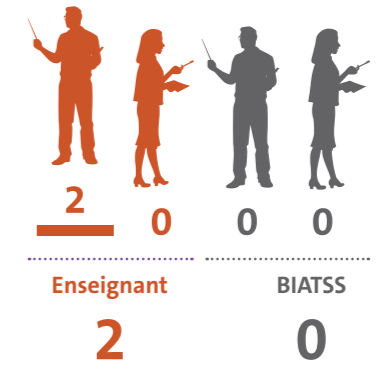
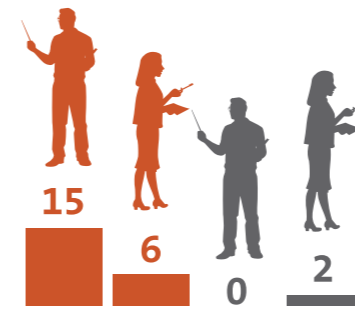
Enseignants, enseignants-chercheurs (repyramidage ; dont)

MCF CN	0	TOTAL ENSEIGNANTS
MCF HC	2	2

BIATSS (liste d'aptitude ; dont)

IGR	0	TOTAL BIATSS
IGE	0	
ASI	0	
Techniciens	0	
AAE	0	
SAENES	0	
	0	

• PAR GRADE



Enseignants, enseignants-chercheurs (dont)

Professeur certifié HC	1	TOTAL ENSEIGNANTS
Professeur certifié CE	2	
Professeur certifié échelon spécial	1	
Professeur agrégé HC	2	
Professeur agrégé CE	0	
MCF HC	6	
MCF CE	2	
PR 1 ^{re} CL	2	
PR CE 1	3	
PR CE 2	2	
	21	

BIATSS

(tableau d'avancement ; dont )

Échelon spécial IGR HC	0	TOTAL BIATSS
IGR HC	0	
IGR 1CL	0	
IGE HC	0	
TECH CE	0	
TECH CS	0	
ATRF P1	0	
ATRF P2	1	
Echelon spécial AAE HC	0	
AAE HC	0	
APAE	0	
SAENES CE	1	
SAENES CS	0	
ADJENES P1	0	
ADJENES P2	0	
Conservateur en chef	0	
Bibliothécaire HC	0	
BIBAS CE	0	
BIBAS CS	0	
MAG P1	0	
MAG P2	0	
	2	

3. LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL



LA MASSE SALARIALE

MASSE SALARIALE BRUTE ANNUELLE CUMULÉE DES DIX RÉMUNÉRATIONS LES PLUS ÉLEVÉES (HORS PRIMES) ✪ :

974 751 €

10
hommes



0 €

0
femme

974 751 €

au total

↻ 908 927 € en 2021

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR RUBRIQUE (EN M€) ✪ :

100 %



11,6

Total employeur

38,5 %



4,5

Rémunérations
principales

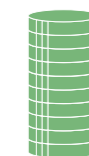
26 %



3

Rémunérations
indemnitaires
et accessoires

35,5 %



4,1

Cotisations
patronales

Rappel 2021 : 11 ↻

4,2 ↻

2,8 ↻

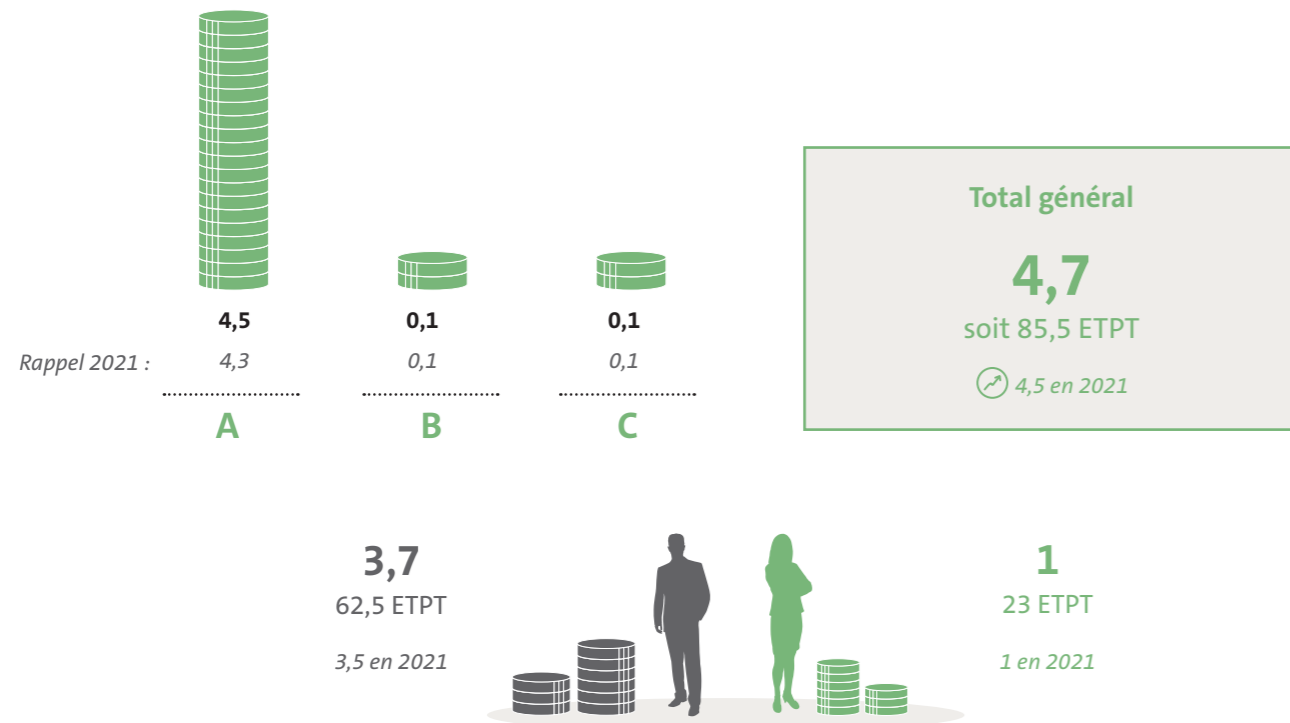
4 ↻

Rémunérations principales : traitement brut indiciaire

Rémunérations indemnitaires et accessoires : primes et indemnités, heures complémentaires, prestations sociales (SFT, télétravail, forfait mobilité durable...)

TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES

TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES VERSÉES SUR EMPLOI PERMANENT (EN M€) (EC + BIATSS) :

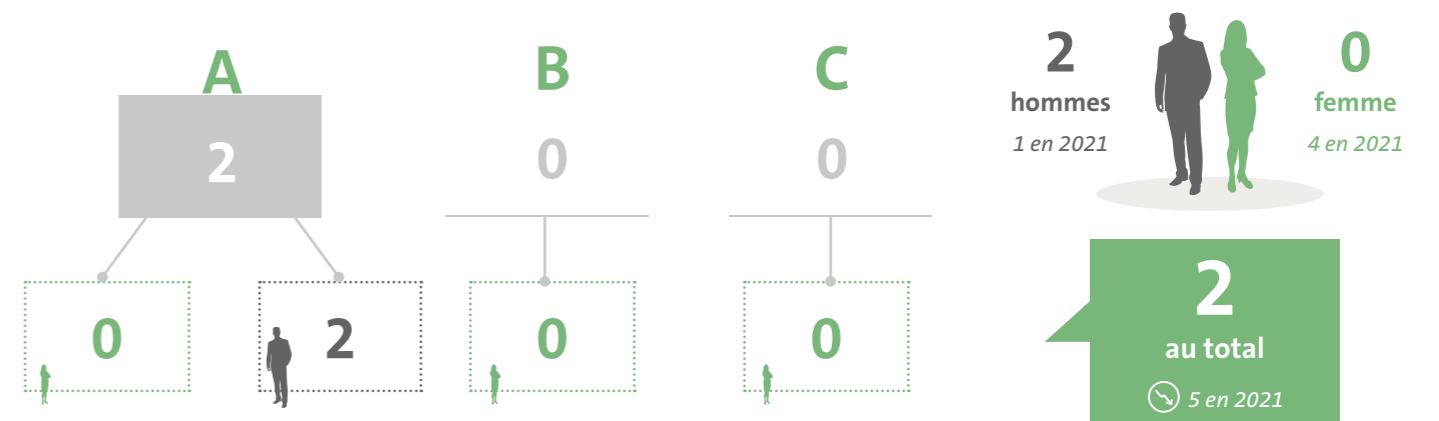


TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES VERSÉES SUR EMPLOI NON PERMANENT (EN M€) (EC + BIATSS) :



Les valeurs en ETPT ne sont pas ici renseignées car non représentatives par rapport à la population qui perçoit les rémunérations (vacataires inclus).

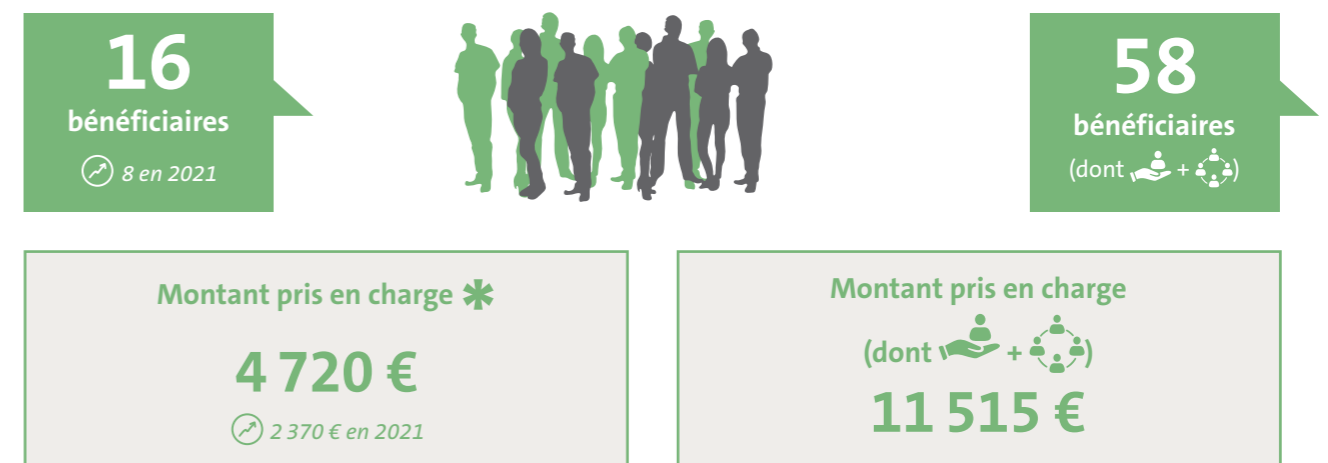
NOMBRE D'AGENTS BÉNÉFICIAIRE DE LA GIPA (EC + BIATSS) * :



ANALYSE DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE FEMMES ET HOMMES TITULAIRES ET CONTRACTUELS (outil DGAFP) :

RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE BRUTE EN EURO (non redressée du temps partiel)		
Femme	3 164 €	écart de - 41 %
Homme	5 358 €	
RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE BRUTE EN EURO (par équivalent temps plein)		
Femme	3 196 €	écart de - 40,5 %
Homme	5 372 €	

LES REMBOURSEMENTS DE TRANSPORTS



Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

4. TEMPS DE TRAVAIL ET ORGANISATION DU TRAVAIL



DURÉE DE TRAVAIL



BIATSS

RÉPARTITION DES EFFECTIFS BIATSS EN FONCTION AU 31/12/2022 :



11 %
des personnels BIATSS
travaillent à temps partiel
ou incomplet

Parmi les 8 personnels
concernés,
les femmes représentent

100 %

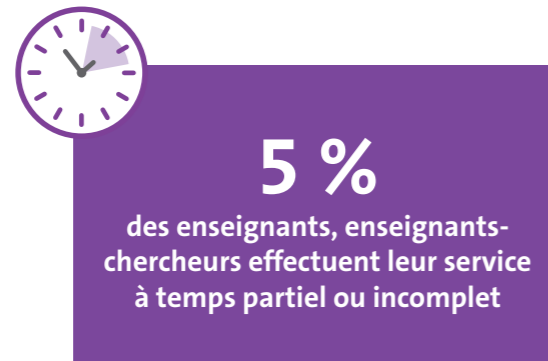


NOMBRE D'AGENTS BIATSS A TEMPS PARTIEL, PAR CATEGORIE :



ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

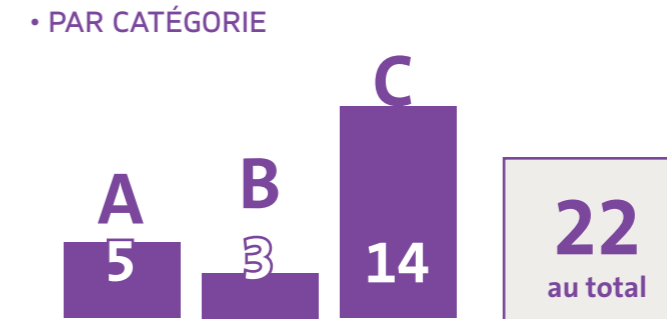
RÉPARTITION DES EFFECTIFS EC/ES EN FONCTION DE LEUR QUOTITÉ DE TRAVAIL AU 31/12/2022 :



La durée annuelle légale de temps de travail effectif est de 1607 heures.
 Le temps de travail des enseignants chercheurs est consacré pour moitié aux activités de recherche et pour moitié aux activités d'enseignement (192 h équivalent TD).
 Les enseignants du second degré doivent assurer 384 h équivalent TD.
 Le temps de travail peut être complet, partiel ou incomplet.

LE TÉLÉTRAVAIL

NOMBRE D'AGENTS BIATSS EN FONCTION AU 31 DÉCEMBRE EXERÇANT LEURS FONCTIONS DANS LE CADRE DU TÉLÉTRAVAIL (DONT):



Au 01/01/2021, une charte du télétravail entre en vigueur dans l'établissement. Deux formes de télétravail possibles :

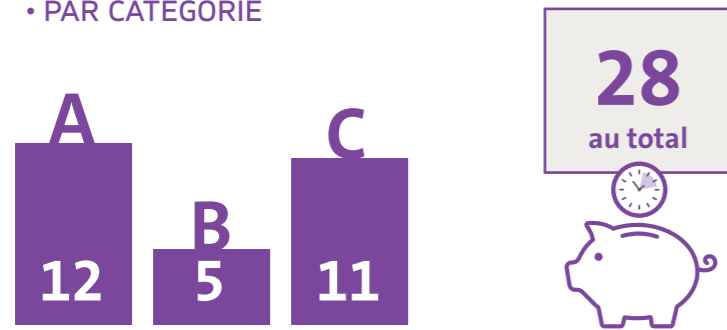
- **le télétravail régulier** : l'agent télétravaille à un ou des jours fixes définis dans un protocole
- **le télétravail flottant** : l'agent dispose d'un nombre annuel de 10 jours de télétravail flottant qu'il peut poser dans l'année.

Conformément au décret 2021-1123 du 26 août 2021, un allocation forfaitaire de télétravail est versée à compter du 1^{er} septembre 2021.

LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

NOMBRE TOTAL DE CET OUVERTS AU 31/12/2022 - BIATSS (DONT ):

• PAR CATÉGORIE

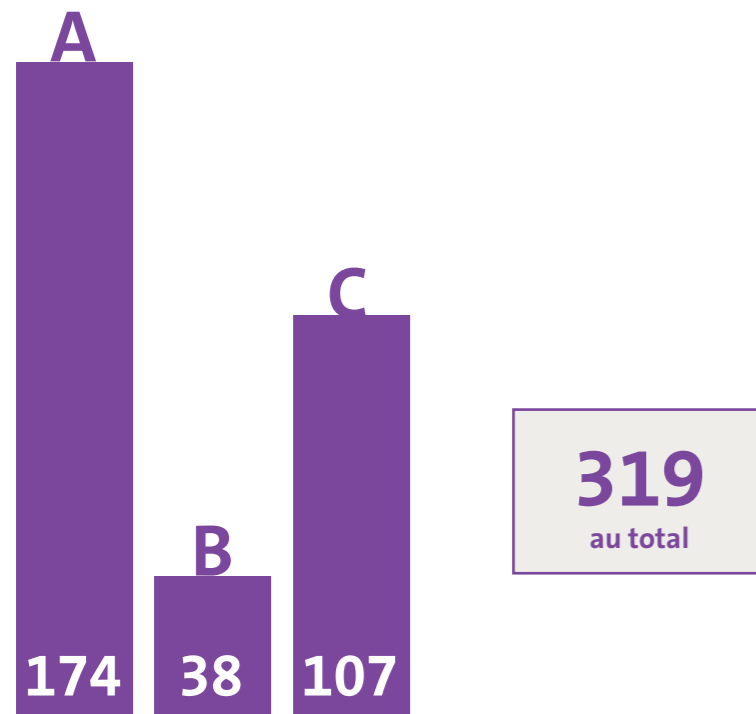


• PAR GENRE



NOMBRE TOTAL DE JOURS STOCKÉS :

• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE



CET OUVERTS DANS L'ANNÉE :



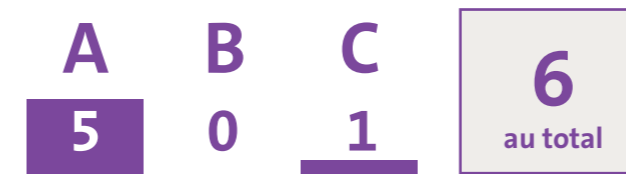
NOMBRE DE JOURS VERSÉS DANS L'ANNÉE :



LES ABSENCES

NOMBRE D'AGENTS ABSENTS HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE

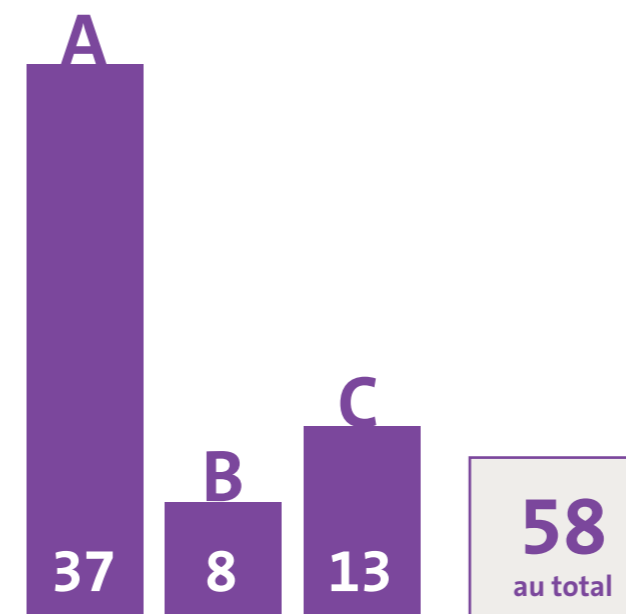


• PAR GENRE



NOMBRE D'AGENTS ABSENTS AU MOINS UN JOUR POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE

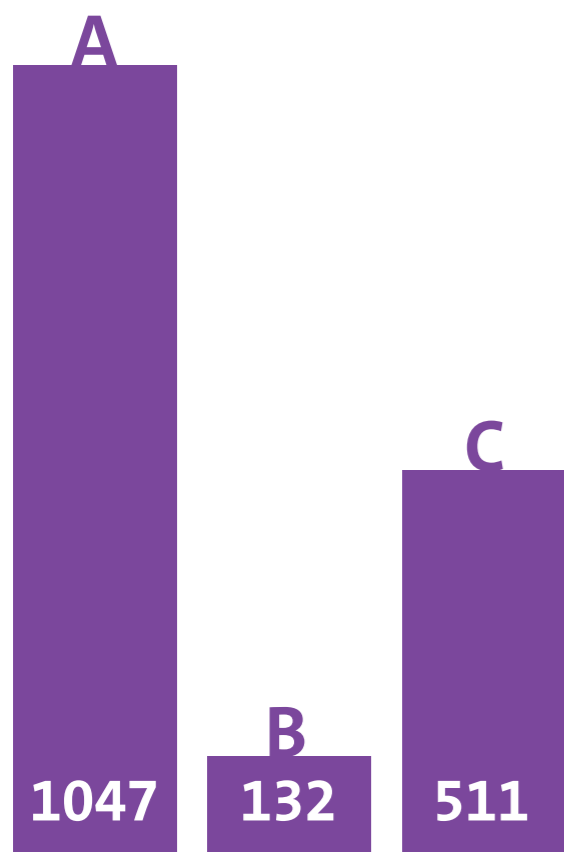


• PAR GENRE

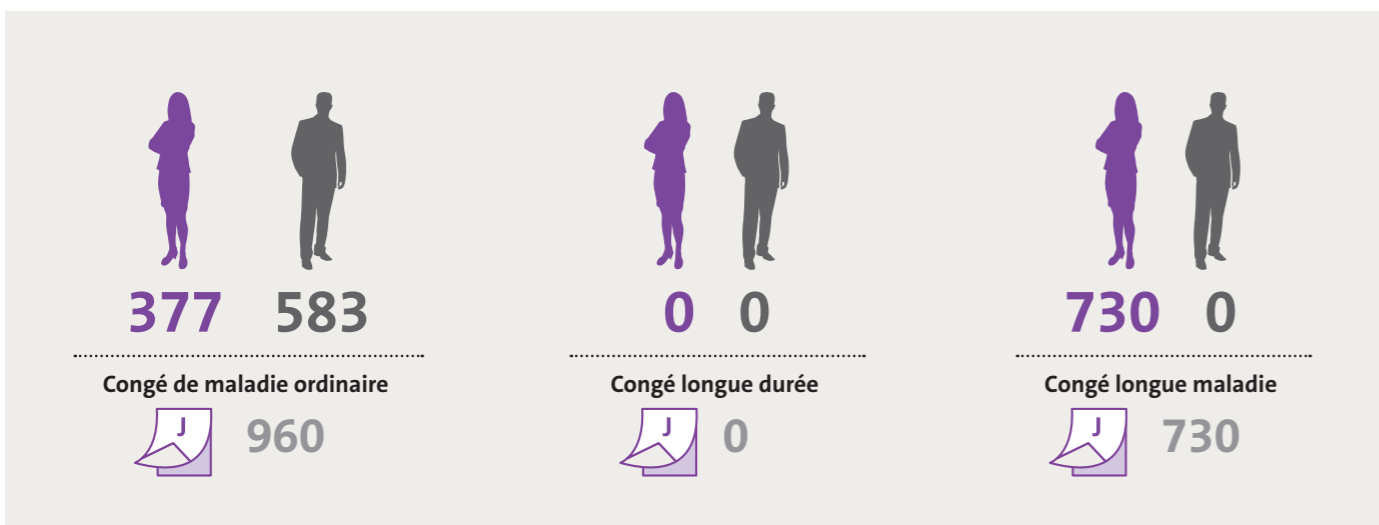
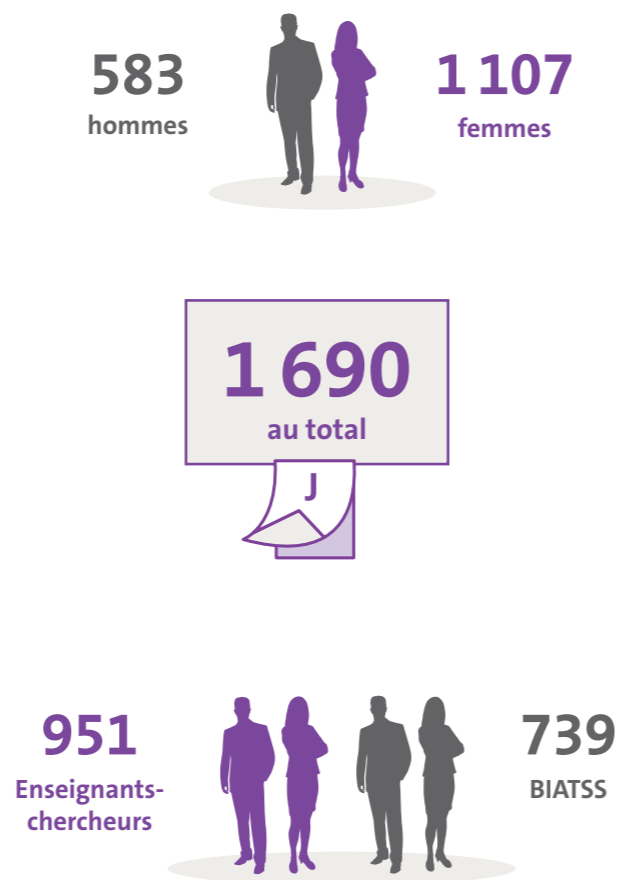


NOMBRE TOTAL DE JOURNÉES D'ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE

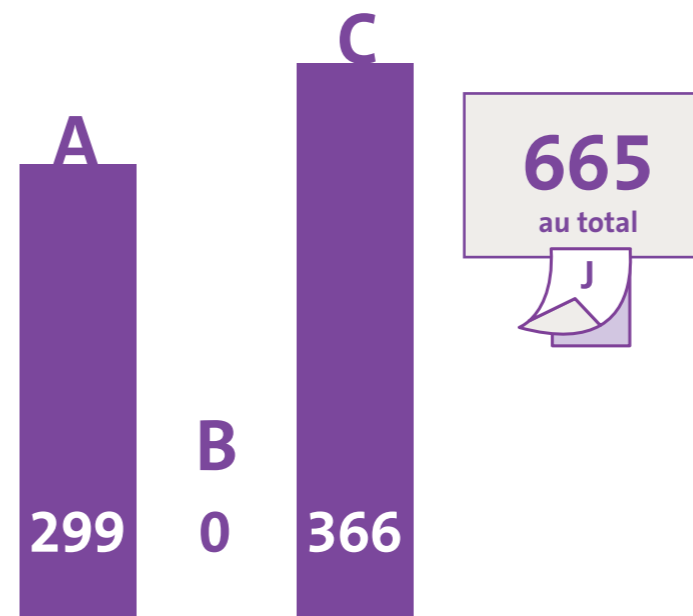


• PAR GENRE

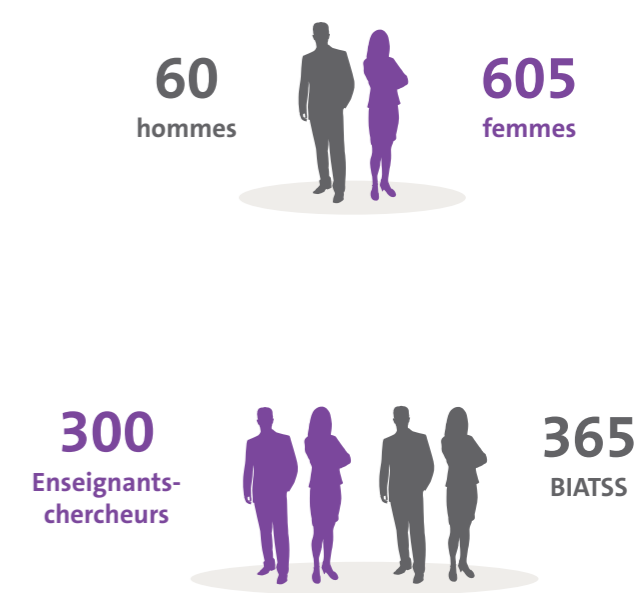


NOMBRE TOTAL DE JOURNÉES D'ABSENCE HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE

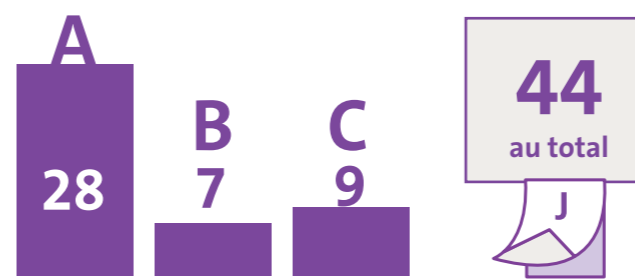


• PAR GENRE



NOMBRE DE JOURS DE CARENCE IMPUTÉS AUX AGENTS SUITE À UNE ABSENCE :

• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE



Enseignants chercheurs	15	TOTAL GÉNÉRAL 44
Enseignants du 2 nd degré	6	
Personnels de bibliothèques	0	
Personnels de l'AENES	4	
Personnels de santé et sociaux	0	
Personnels ITRF	19	

5. SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



NOMBRE D'ACCIDENTS DE SERVICE,
ACCIDENTS DE TRAJET, MALADIES
PROFESSIONNELLES...
RECONNUS IMPUTABLES AU SERVICE

(dont 🧑 + 🧑‍🤝‍🧑)

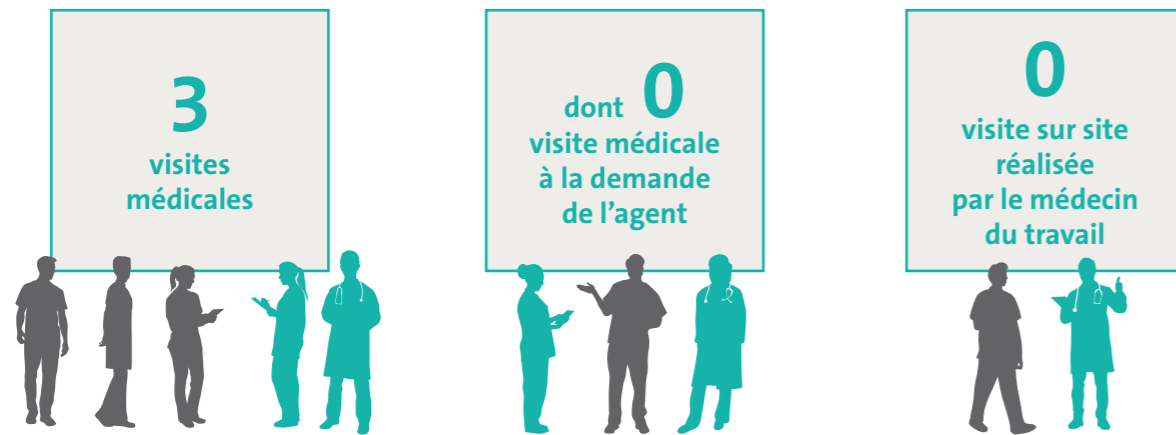
A	B	C
3	0	0

3
au total

3 hommes  **0** femme 

SANTÉ AU TRAVAIL

Tous les agents (titulaires, contractuels, enseignants, BIATSS....) sont concernés et bénéficient d'un suivi médical.



Le rôle du médecin du travail est principalement préventif.

Il conseille sur :

- les risques professionnels,
- l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail,
- la prévention des Risques Psycho Sociaux, du harcèlement,
- le maintien dans l'emploi...

Il conduit des actions de santé au travail, en vue de préserver la santé des agents, tout au long de leur parcours professionnel.

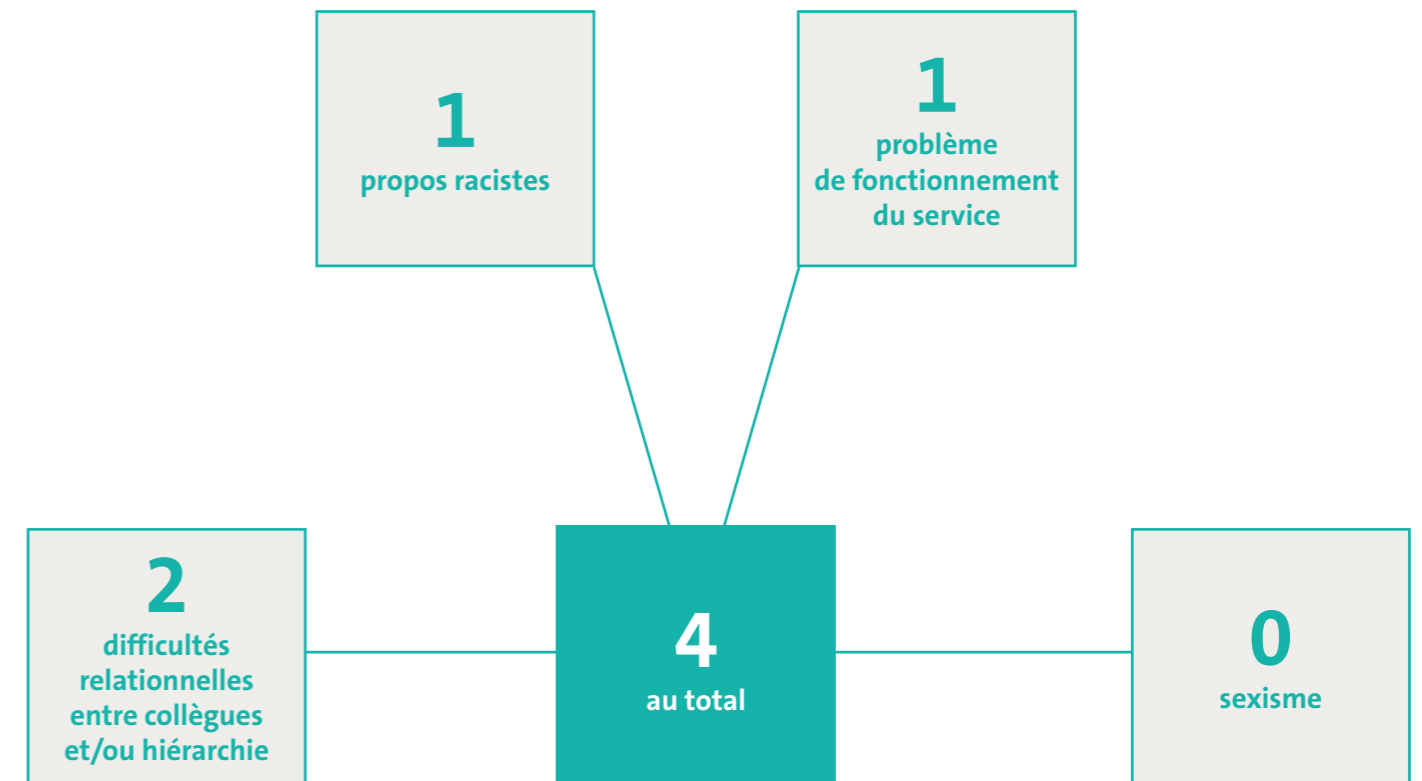
Les principales actions du médecin du travail ou de son équipe pluridisciplinaire, portent sur :

- des études ergonomiques et aménagements du poste de travail (en particulier sur des postes administratifs),
- des visites de secteur, services (connaissance des risques et pratiques de l'établissement),
- des réunions / visites / groupes de travail dans le cadre du CSA,
- une expertise dans le cadre des commissions santé.

En parallèle, le médecin du travail émet des recommandations, avis (temporaire) au vu de la situation médicale de l'agent et de ses missions. À titre d'exemple, cela concerne des aménagements d'horaire, des restrictions de ports de charge, de travaux en hauteur, la mise à disposition d'équipements ergonomiques ou la réalisation d'examen complémentaires...

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

NOMBRE DE SIGNALEMENTS À LA CELLULE RPS PAR TYPE D'ACTES :



6. DIALOGUE SOCIAL



LES INSTANCES DE L'ÉTABLISSEMENT

RÉPARTITION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS PAR INSTANCE :

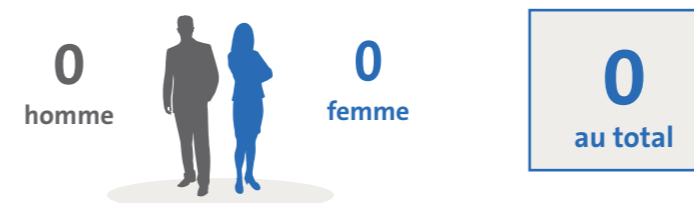
TYPE D'INSTANCE	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Homme	Femme	Homme	Femme
CT	6	4	6	4
CPE	7	8	5	10
Groupe 1 ITRF (cat. A + B + C)	3	3	3	3
Groupe 2 AENES (cat. A + B + C)	2	4	1	5
Groupe 3 BU (cat. A + B + C)	2	1	1	2
CHSCT	4	0	2	2
	(+2 étudiants)		(+2 étudiants)	

L'établissement expérimental est doté d'un CT unique pour les deux établissements

NOMBRE DE SÉANCES DES INSTANCES DE L'ÉTABLISSEMENT TENUES EN 2022 :

TYPE D'INSTANCE	Nombre de réunions
CT	5
CCP	0
CPE	0
CHSCT	2

NOMBRE DE JOURS NON TRAVAILLÉS POUR FAITS DE GRÈVE :



GLOSSAIRE

A

AC : Agent comptable

AAE : Attaché d'administration de l'Etat

ADJAENES : Adjoint administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AENES : Personnel de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

APAENES : Attaché Principal de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

ASI : Assistant ingénieur de recherche et formation

ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

ATRF : Adjoint technique recherche et formation

B

BAP : Branche d'Activités Professionnelles

BIATSS : Personnels de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens Service et Santé

BIBAS / Biblio. Ass. Spéc. : Bibliothécaire assistant spécialisé

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

BU : Personnels des Bibliothèques Universitaires

C

CA : Conseil d'Administration

CAP : Commission administrative paritaire

CAPA/CAPN : Commission administrative paritaire académique / nationale

CCP : Commission consultative paritaire

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CE ou EX : Classe Exceptionnelle (grade)

CET : Compte épargne temps

CHSCT : Comité hygiène sécurité et condition de travail

CS : Classe Supérieure (grade)

COMUE Communauté d'universités et d'établissements

CPE : Commission paritaire d'établissement

CPJ : Chaire Professeur Junior

CRCT : Congé pour Recherches et Conversion Thématique

CSA : Comité social d'administration

D

DGS : Directeur Général des Services

DIF : Droit Individuel à la Formation

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

E

EC : Enseignant-chercheur

ETP : Équivalent Temps Plein = Quotité de temps de travail sur l'année : 1 / 0,9 / 0,8...

ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé
1 agent en fonction à 50% sur 1 an = 0,5 ETPT
1 agent en fonction à 50% sur 6 mois = 0,25 ETPT

EC/ES Enseignant-chercheur/Enseignant du second degré

EX ou CE : Classe Exceptionnelle (grade)

F

FC : Formation continue

FI : Formation initiale

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

G

GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

H

HC : Hors Classe (grade)

I

IGE : Ingénieur d'études de recherche et formation

IGR : Ingénieur de recherche et formation

INSA : Institut national des sciences appliquées

L

LA : Liste d'aptitude

M

MAD : Mise à disposition

MAG : Magasinier des bibliothèques

MCF : Maître de Conférences

N

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

P

P1 : Principal 1 (grade)

P2 : Principal 2 (grade)

PAST (MCF) : Maître de conférences associé à temps partiel des universités

PAST (PR) : Professeur associé à temps partiel des universités

PRAG : Professeur Agrégé

PRCE : Professeur Certifié

PROF.UNIV. / PR : Professeur des universités

R

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

RPS : Risques psycho-sociaux

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

S

SAENES : Secrétaire administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

SP : Services partagés

T

TCH/ TECH : Technicien de recherche et formation

U

UMR : Unité mixte de recherche

UPHF : Université Polytechnique Hauts-de-France

V

VP : Vice-président

1CL : 1^{re} Classe (grade)

2CL : 2^e Classe (grade)

UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Campus Mont Houy - 59313 Valenciennes Cedex 9

   www.uphf.fr